NOTE D'INFORMATION

LEGACY ACCUMULATION FUND

Nature juridique **SICAV**

Société de gestion VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP16063 en date du 18/04/2016.

Higham ELALLIMY

Royaume du Marche des de la Marche des de la Marche de la

tun

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par EL YAMANI Khalil en sa qualité de Directeur Général Délégué, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

RIS MANY Jadida
Reute D'El Jadida
103 22 23 97 60
101:05 22 98 06 05
Fax:05 22 98 06 05

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

CARACTERISTIQUES GENERALES 1-

Dénomination sociale

: LEGACY ACCUMULATION FUND

Nature juridique

: SICAV

Code Maroclear

: MA0000030769

Date et référence de l'agrément

: 29/12/2015, GP15093

Date de création

: 30/03/2016

Siège social

: 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: **01/01** au **31/12**

Apport initial

: 5,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

Etablissement de gestion

: **1,000** Dirhams

: VALORIS MANAGEMENT représentée par EL

YAMANI Khalil

Etablissement dépositaire

: BMCE Bank

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Valoris Management	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60

Commissaire aux comptes

: El Jerari Audit & Conseil représentée par Mohamed

El Jerari

II-CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification

: Diversifié.

Indice de référence : L'indice de référence est composé de 85% MBI Global (publiés par

BMCE Capital) et 15% MASI.

Objectifs de gestion : L'objectif de la SICAV est d'offrir aux souscripteurs un outil de placement à moyen et long terme qui permet de profiter à la fois de la rentabilité du marché des taux d'intérêts et de celle du Marché boursier.

Stratégie d'investissement :

la SICAV sera investie en valeurs mobilières avec un maximum de :

- 60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public;
- 90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectûe en tant que cessionnaire et liquidité, en titre de créances;

- 100% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité, en titre de créances.

La SICAV ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidité.

La SICAV pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 5 ans et plus
- Souscripteurs concernés : Les personnes physiques et morales.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dés publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est calculée tous les vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux du réseau de commercialisation et publication hebdomadaire dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.

- Affectation des résultats: La SICAV « Legacy Accumulation Fund» est une SICAV de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0.2% incompressible, acquis à la SICAV.
 - Commission de rachat maximale :
 Les commissions de rachats s'élèvent à 1.50% HT maximum des montants rachetés
 dont 0.1% incompressible, acquis à la SICAV.
 - Cas d'exonération :
 - o à la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
2 (1) Frais publications	20 000 Dirhams HT	
2 (2) Commissaire aux comptes	20 000 Dirhams HT	
2 (3) Commissions AMMC	0,025% HT	
2 (4) Dépositaire	0.04% HT	
2 (5) Maroclear (commission de	4 000 Dirhams	
gestion du compte émission :		
Annuel)		
2 (6) Maroclear (droit	0.0075% si actif inférieur à 100 millions	
d'admission : Trimestriel)	Dirhams 0.0025% si actif compris	
	entre 100 et 500 millions Dirhams	
	0.0006% si actif compris entre 500	
	millions et 1 milliard Dirham 0.0001%	
	si actif supérieur à 1 milliard Dirham	
2 Prestations de VALORIS	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	
MANAGEMENT		

